



**PORTES RESISTANT
AU FEU EN BOIS**

La marque 'NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS'

NF 131

Présentation

- **La marque NF**

La marque NF est une marque de qualité attestant de la conformité aux normes françaises, européennes et internationales et à des spécifications techniques complémentaires.

Propriété d'AFNOR, c'est une marque collective de certification dont l'usage est autorisé dans des conditions fixées par les règles générales et les référentiels de certification spécifiques à chaque application.

La marque NF est une marque volontaire de valorisation des produits de qualité dont la valeur d'usage est démontrée, marque pouvant être rendue obligatoire par les pouvoirs publics pour certaines raisons et notamment des raisons de sécurité.

- **La marque "NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS"**

La marque NF apposée sur une porte résistant au feu apporte la preuve qu'elle est conforme aux normes et réglementations qui lui sont applicables.

Elle garantit la qualité de conception et de fabrication, l'aptitude à l'emploi et les performances affichées de ce produit de sécurité.

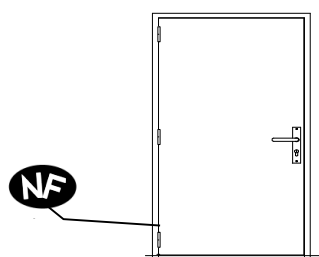
Pour ce faire, le référentiel de certification de la marque NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS, n° NF 131, géré par le FCBA, prévoit :

- des essais de conformité initiaux par tierce partie des produits présentés à la certification,
- des audits initiaux par tierce partie des sites de production et de distribution,
- un contrôle permanent par le titulaire de la qualité et de la conformité des produits,
- un suivi et contrôle permanent par tierce partie comportant des essais et des audits réguliers des sites de fabrications des produits certifiés.

Champ d'application

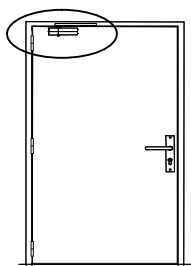
La marque NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS, s'applique aux blocs-portes intérieurs, aux trappes et blocs-gaines et aux châssis vitrés intérieurs.

Chacun de ces types de produit est décliné en 3 modes de fonctionnement :



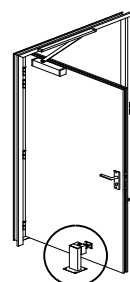
Mode 0

Porte normalement fermée
sans système de refermeture



Mode 1

Porte normalement fermée
avec système de refermeture



Mode 2 (portes DAS)

Porte, dont la position d'attente est
quelconque, équipée d'un système de
refermeture et d'un système retenue et de
fermeture

- **Portes de mode 0 et 1** : la marque NF s'applique aux ensembles complets, aux vantaux livrés sans dormant et équipés de leurs accessoires à l'exception des organes de fermetures, paumelles ou fiches, ferme-porte en applique.
- **Portes de mode 2** : la marque NF s'applique aux ensembles complets (huisserie, vantail usiné et accessoires)

Les blocs-portes DAS ou portes de mode 2, mis en œuvre dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) doivent obligatoirement être admis à la marque NF (cf. arrêté du 29 juillet 2003).

Caractéristiques certifiées

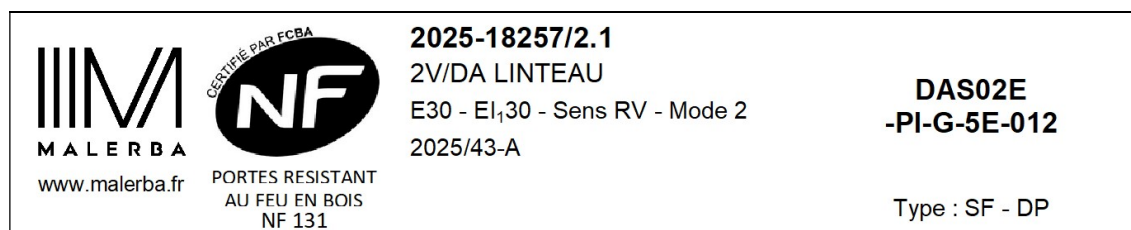
Les caractéristiques certifiées par la marque NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS sont :

- Classement de résistance au feu (classement E/EI, et sens du feu)
- Aspect électromécanique (conformité aux normes NF S 61 937-1, et 2 pour les portes de mode 2)
- Notices techniques et notices de pose
- Assistance aux utilisateurs
- Domaine de validité

La marque NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS certifie également la mise en place d'un système qualité permettant au titulaire de maîtriser sa production et de maintenir la conformité de ses produits certifiés.

Marquage et certificat NF

Le marquage fait partie intégrante de la certification d'un produit. Chaque bloc-porte admis à la marque NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS en mode 0, 1 ou 2, doit obligatoirement porter sur le chant du montant en rotation du vantail, ou à défaut sur la traverse haute, une étiquette signalétique.



En complément du marquage des produits et, afin d'attester de la conformité d'un bloc-porte à la marque NF-portes résistant au feu en bois, le FCBA délivre un certificat de qualité sur lequel sont référencées les notices techniques (indiquant les quincailleries compatibles) et les notices de pose.

Le certificat NF a la même valeur réglementaire que les procès verbaux de classement ou rapports d'essais. En conséquence, ce certificat dispense les titulaires pour les produits certifiés, de la présentation des P.V. feu et P.V. DAS.

Organisme certificateur

La marque NF PORTES RESISTANT AU FEU EN BOIS est gérée par le FCBA, organisme mandatée par AFNOR Certification.

Organisme : **FCBA** – Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement
Allée de Boutaut – BP227
33028 BORDEAUX Cedex

Contact : M. Cécile OMS ☎ : 05 56 43 63 00